

Le mis en cause est accusé de "préparation en vue de commettre des actes terroristes en relation avec un projet collectif visant à porter gravement atteinte à l'ordre public à travers la menace, la terreur, la violence et la détention d'explosifs";

D'autre part, deux individus, originaires de Casablanca, en relation avec des actes terroristes, ont été déférés mercredi devant le juge d'instruction près la même Cour.

Les deux mis en cause sont poursuivis pour "constitution d'une association de malfaiteurs pour préparer et commettre des actes terroristes dans le but de porter atteinte à l'ordre public, appartenance à une association non autorisée et organisation de réunions publiques sans autorisation";

Source: Le Matin

{sidebar id=2}

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)